

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 4 Avril 2017

Etaient présents : MM NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly, MAURICET Jean-Paul, Adjoint, VAHÉ Éric, MARTIN Juliette HUET Murielle, Conseillers municipaux.

Etaient excusés BRUNET Nadine, ONILLON Florence, GUILLOT Jean-François POROU Noël, RICHARDT Dominique, HALTEAU Philippe, PAVILLON Thierry,

1° Amortissement études Plan Local d'urbanisme

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir des frais d'études engagées dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme. La durée d'amortissement peut s'étendre jusqu'à 10 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme concernée soit 38 905.47€ sur 10 ans selon le plan d'amortissement suivant :

- ✓ De 2017 à 2025 : 3 891,47€ par an
- ✓ 2026 : 3 882.24€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ accepte la proposition du Maire
- ✓ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

2° OGEC - Subvention

Dans le cadre des contrats d'association signés entre l'Etat et l'École Privée Saint Vincent, la Commune participe financièrement à la scolarisation des élèves Brézéens en référence au coût d'un élève scolarisé à l'École publique. Pour 2017, la participation de la Commune sera de 35 041€

3°) Aménagement rue de l'amiral Maillé Brézé - Acceptation de l'acte du Sous-Traitant SAS SEC TP pour les bordures coulées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé Brézé, aussi elle demande à l'assemblée de l'autoriser à l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise SAS SEC TP pour un montant H.T. de 19 505,50€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise SEC TP.

4°) Aménagement rue de l'amiral Maillé Brézé - Acceptation de l'acte du Sous-Traitant ATP des PONTS DE CÉ - fourniture et mise en œuvre de béton balayé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé Brézé, aussi elle demande à l'assemblée de l'autoriser à l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise ATP des Ponts de Cé pour un montant H.T. de 5 412.50€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise ATP.

5°) Aménagement rue de l'amiral Maillé Brézé - Acceptation de l'acte du Sous-Traitant CREPEAU de St LUCE sur LOIRE - Signalisation Marquage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé Brézé, aussi elle demande à l'assemblée de l'autoriser à l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise CREPEAU de Ste Luce sur Loire pour un montant H.T. de 5 319.50€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise CREPEAU.

BUDGET

Compte de gestion et administratif 2016

Après avoir validé le compte de gestion 2016 établi par le receveur municipal, le conseil a approuvé par le compte administratif 2016 de la Commune, il présente un, résultat de clôture en section de fonctionnement de 148 050.95€ et en section d'investissement de 418 470.58€

Affectation des résultats

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, constatant l'excédent de fonctionnement et l'excédent de l'investissement, décide de ne pas affecter de somme en investissement au compte 1068

Budget 2017

Il est voté à l'unanimité, le budget s'équilibre

Fonctionnement :

- Dépenses : 915 371,00€
- Recettes : 915 371,00€

Investissement

Dépenses : 638 194,00€
Recettes : 638 194,00€

Fiscalité :

Les Elus décident de ne pas augmenter les taux des trois taxes, qui restent fixés à 12,53% pour la taxe d'habitation, 19,24% pour le foncier bâtie 40,91% pour le foncier non bâti.

Subventions : Une enveloppe de 7 039€ sera répartie entre les différentes Associations

Vote de la subvention au CCAS - exercice 2017

En fonction du budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS, une subvention communale de 3 661€ est nécessaire pour équilibrer le Budget primitif 2017

10°) Participation financière de la commune au SIVOS

Afin de contribuer aux dépenses afférentes au SIVOS, il est demandé à la Commune une participation financière calculée sur la base d'un montant forfaitaire par enfant et scolarisé au SIVOS

La contribution est déterminée comme suit :

- Montant de la participation par enfant : 1 166.28€
Soit 88 637€ pour 76 enfants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne un avis favorable pour le règlement de cette somme